
Nombre de membres Séance du 17 octobre 2025

en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Gilles BONHOMME

Sont présents : Gilles BONHOMME, Pierre BOYER, Manuel GANHITO, Marc VAYSSIE, Roger SERRE, Monique VERGNOL, Estelle GONZALEZ, Annette BOIVIN

Représentés :

Excuses :

Absents : Claude BOIVIN et Marie-Odile PIETRUSIAK

Secrétaire de séance : Annette BOIVIN

Ordre du jour :

- Délibération pour approbation du classement de la voirie communale réalisée par l'ADIT (Agence départementale d'ingénierie territoriale)
- Validation de la fin de la procédure des « Biens sans Maître » avec la demande d'acquisition des parcelles sans propriétaire
- Délibération pour l'accord de signature d'un bail emphytéotique entre le SMGF, la commune et la société UNITE porteur du projet de centrale panneaux photovoltaïques
- Participation au fond de solidarité logement 2025 (FSL départemental)
- Délibération pour participation aux frais d'une sortie scolaire pour un élève d'Avèze scolarisé à Tauves.
- Questions diverses

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal et demande son approbation. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 - Délibération pour approbation du classement de la voirie communale réalisée par l'ADIT (Agence départementale d'ingénierie territoriale)

M. Le Maire explique que notre demande de subvention pour les travaux de voirie 2025 auprès de la DETR a été refusée suite au tableau de voirie communale illisible depuis toutes ces années.

Nous avons adhéré à l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) pour une cotisation de 5€ annuelle par habitant et nous l'avons sollicité dans le cadre d'une de ses missions qui est le classement et diagnostic de la voirie communale.

M Le Maire précise que ce classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

M Le Maire demande au Conseil Municipal de valider la mise à jour du tableau de classement de voirie communale et l'autorisation pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de valider la mise à jour du tableau de classement de voirie communale et donne l'autorisation à M le Maire de procéder aux formalités nécessaires et de signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

2 - Validation de la fin de la procédure des « Biens sans Maître » avec la demande d'acquisition des parcelles sans propriétaire

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 15 avril dernier, un arrêté a été pris et envoyé aux propriétaires et/ou exploitants des parcelles dites sans maître. Ces propriétaires et/ou exploitants avaient un délai de 6 mois, soit jusqu'au 15 octobre 2025 pour justifier de leur titre de propriété. Passé ce délai, les biens dits toujours sans maître appartiendront à la commune d'Avèze en suivant la procédure.

La surface totale étant de 12,8682 HECTARES.

Liste des parcelles concernées : A 32p08 – A 115p13 – A 470 – A 117 – A 183 – A 186 – A 189 – A 321 – A 431 – A 432 – A 436 – A 438 – A 573 – B 25 – B 27 – B 371 – B 316 – B 323 – B 329 – B 370 – B 356 – B 458 – D 1 – D 4 – D 13- D 65 – D 32 – D 34 – D 376 – D 409 – D 152 – D 162 – D 168 – D 426 – D 337 – D 342 – ZD 21

M Le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir valider la fin de la procédure des « Biens sans maître » afin que la commune d'Avèze deviennent propriétaire de ces parcelles et demande l'autorisation de signer tous les documents et actes nécessaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de valider la fin de la procédure des « Biens sans maître » et donne l'autorisation à M le Maire de signer tous les documents et actes nécessaires.

3 - Délibération pour l'accord de signature d'un bail emphytéotique entre le SMGF, la commune et la société UNITe porteur du projet de centrale panneaux photovoltaïques

M Le Maire explique que suite à la construction des panneaux photovoltaïques sur la section de Fanostre, la commune doit conclure un bail emphytéotique avec le SMGF d'Avèze et UNITe, la société en charge de cette construction. Un bail emphytéotique a une durée minimum de 18 ans et ne peut dépasser 99 ans. Ce bail serait d'une durée de 40 ans.

Dans la droite ligne de sa délibération du 9 décembre 2022 M Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la signature du bail emphytéotique administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 7 votes pour et Mme Estelle GONZALEZ n'ayant pas pris part au vote, décide, dans la droite ligne, de sa délibération du 9 décembre 2022 d'autoriser la signature du bail emphytéotique administratif.

4 - Participation au fonds de solidarité logement 2025 (FSL départemental)

M Le Maire explique que le fonds de solidarité logement permet d'accompagner des familles le plus en difficulté en leur accordant des aides afin de bénéficier d'un logement décent. Le Département sollicite alors l'ensemble des maires des 443 communes du Puy-de-Dôme pour contribuer à cette solidarité.

M. Le Maire propose une participation.

Après discussion, le Conseil Municipal décide avec 3 votes pour, 1 abstention et 4 contre, de ne pas participer au FSL départemental.

5 - Délibération pour participation aux frais d'une sortie scolaire pour un élève d'Avèze scolarisé à Tauves.

M Le Maire explique que l'école de Tauves organise en juin une classe de mer. Suite au Conseil d'école d'octobre 2025, l'école de Tauves demande une participation aux maires de chaque commune ayant des enfants scolarisés à Tauves, de 100€ par élève. La commune d'Avèze n'ayant qu'un élève participant à cette sortie.

M Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la participation de 100€ pour l'élève d'Avèze scolarisé à l'Ecole de Tauves.

Questions diverses

FIC voirie 2025 : Une subvention de 13.948€ a été accordée à la commune pour les travaux de voirie sur les chemins de Chameil, Vinlhat et Roussières. La demande de subvention auprès de la DETR a été rejetée.

Communalisation des biens de section : Un arrêté préfectoral portant transfert à la commune de l'ensemble des biens, droits, et obligations de la section de Fanostre et Vinlhat, Roussières, et de Chazelles et du Montel a été pris, suite à la procédure de communalisation des biens de section. Un acte administratif a ensuite été publié au Service de Publication Foncière.

Église : Les travaux de rénovation ont commencé mais l'église reste ouverte au public.

L'objectif des 7.000€ de dons avec la Fondation du Patrimoine a été atteint. Le plafond a donc été augmenté à 10.000€.

Sortie Sénat 24 janvier 2026 : Une sortie au Sénat va être organisée le 24 Janvier 2026, les inscriptions se feront en Mairie. Le coût par personne serait d'environ 110€.

Rénovation de 3 logements communaux : Nous avons fait appel à l'Aduhme qui accompagne les collectivités du Puy-de-Dôme dans les projets et démarches de transition énergétique, et l'architecte Benjamin STRUB (le même en charge des travaux de rénovation de l'église) pour ce projet. Un cahier des charges a été rédigé pour une étude de programmation et faisabilité de ces travaux et une aide 50% peut être accordée par le département pour cette étude.

Mobilier urbain : Des portes vélos ainsi qu'une poubelle ont été installés sur la place des Chars Fleuris.

Un miroir de sécurité a été commandé et installé à Plantades.

Un nouveau drapeau de cérémonie (Guerre 1914-1918) a également été commandé. Une armoire ignifuge a été livrée dans l'été pour conserver l'état civil et les documents importants. Une nouvelle remorque a été également commandée et livrée.

L'ancienne remorque est donc à donner ou à vendre ainsi que des bureaux d'écoliers qui sont entassés dans les combles de l'ancienne école qui vont être vidés pour les travaux d'isolation.

Agnès Baraduc souhaite acquérir un ancien banc en pierre mais le Conseil Municipal souhaite les conserver pour l'Arboretum.

Remerciement chorale : Suite au concert qui a eu lieu le 28 Juin dernier dans l'Eglise, M le Maire lit une lettre de remerciements qu'il a reçu de la chorale.

Dates à venir :

Réunion publique construction panneaux photovoltaïques : 22 octobre 14h salle Jean Marie Juillard

Food truck un mercredi sur 2 : Burger by Naud

Marché de Noël : 17 décembre 2025

Repas de la commune : 11 janvier 2026

Vœux : 18 janvier 2026

Sortie au sénat : 24 janvier 2026

Élections municipales : 15 et 22 mars 2026

Levée de séance : 23h00